

## **Assemblée générale de l'ANMAM Samedi 21 Janvier 2023 à l'ENMDAD de Villeurbanne**

### **Personnes présentes :**

**Dominique Alibert** : membre du collège *CRR St Etienne. Accompagnatrice Danse, professeure accompagnement danse et FM danseurs.*

**Danièle Clémot** : membre du collège (secrétariat, site internet). *CRD Villeurbanne. Accompagnatrice et professeure d'accompagnement, coordinatrice du département accompagnement.*

**Chloé Elasmarr** : membre actif. *Accompagnatrice freelance.*

**Isabelle Mambour** : membre du collège *CRR 93 Accompagnatrice*

**Catherine Marruedo – Vernay** : membre du collège (trésorerie, aide au secrétariat) *CRR Lyon. Accompagnatrice.*

**Bastienne Peyrot** : membre actif *CRC Saint Priest. Accompagnatrice,*

**Claire Forin** : membre actif *CRR Chalon-sur-Saône, accompagnatrice.*

**Laure Zehmann – Lavignolle** : membre actif *CRR Lyon, CNSMDL. Accompagnatrice, professeure lecture à vue.*

18 pouvoirs ont été envoyés. Le quorum est atteint.

Secrétaires de séance : Chloé Elasmarr, Isabelle Mambour, Catherine Marruedo-Vernay

### **I - Rapport moral** par D.Clémot

- Question sur la représentation publique de l'ANMAM.

Comment faire connaître l'association ? A quoi peut-elle servir en 2023 ? Quel public cibler pour faire de la communication ? Avec quels médias ? Comment se servir des réseaux sociaux pour toucher de nouvelles personnes susceptibles de devenir adhérentes à l'association ? Est-ce que le forum des associations pourrait-être un moyen de se faire connaître en local ?

- Importance de tenir à jour le site internet de l'ANMAM : c'est une vitrine et un moyen de communication important

- La vocation de l'ANMAM est d'être un lieu de discussions et d'échanges, elle permet aux personnes de se rencontrer et de croiser les expériences Cette raison d'être est-elle toujours d'actualité ? Y a-t-il d'autres moyens à créer pour y parvenir ?

Malgré un nombre d'adhérents actuel plus faible qu'à la création de l'association, ce nombre est stable depuis plusieurs années. La manière de communiquer et d'échanger aujourd'hui a beaucoup évolué par rapport à la création de l'association il y a plus de 20 ans. Les réseaux sociaux n'existaient pas ou peu. Pourquoi adhérer aujourd'hui ? Cela est un soutien aux travail des bénévoles et permet de contribuer à la création de rencontres, l'organisation d'événements, les déplacements lors de consultations ministérielles etc...

Le samedi 4 mars 2023, est organisée une journée « anniversaire de l'ANMAM » sous la forme de rencontre sans « discours et personnalités officielles ». Cela permettra de créer des temps d'échanges plus « simples »

Une journée de discussion annuelle, en supplément de l'assemblée générale, pourrait être un lieu de rencontre intéressant.

Questionnement sur l'endroit de cette rencontre. Une rencontre physique empêche certaines personnes d'y participer car frais de déplacement et problèmes d'emploi du temps. Une rencontre en visio peut être une solution mais manque de « chaleur » dans la rencontre.

Idée d'organiser une rencontre physique plusieurs fois dans l'année pour discuter entre adhérents.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

## **II- Rapport d'activités**

- Avant le Covid, l'ANMAM avait été sollicitée par la DGCA. Vers mars/avril 2021, une journée de visio a été organisée pour collecter des informations auprès d'associations musicales concernant les réformes futures sur le nouveau diplôme national et le nouveau classement des conservatoires.

Les consultations s'étant arrêtées durant la période covid, il semblait prématuré que la réforme et notamment la mise en place du diplôme national puisse se faire rapidement. Le souhait initial de la DGCA était que le diplôme national puisse se mettre en place dès la rentrée 2022. Il y a une unanimité des organismes présents dans les consultations en faveur d'un report de la réforme.

Finalement, la réforme du classement des conservatoires est sortie fin août 2022. Nous avons appris par la suite que les syndicats n'avaient pas été consultés avant la sortie de cette réforme.

- Refonte du site internet : le site internet a été entièrement refait avec des nouvelles fonctionnalités. Il est toujours important pour la vie et l'attractivité de ce site, qu'il soit régulièrement nourri par de nouveaux contenus. Il ne faut pas hésiter à proposer des contenus à publier

- Organisation de la journée du 4 mars 2023 : l'année 2023 sera marquée par l'organisation d'un événement rencontre-anniversaire de l'association qui va fêter ses 23 ans. Il nous a semblé important que cette journée soit un moment d'échange un peu informel pour favoriser les dialogues et les rencontres et de croiser les générations entre professionnels de l'accompagnement et étudiants ou élèves en formation. Cette journée sera aussi sous le signe de la convivialité avec un repas offert par l'association avec un gâteau d'anniversaire. Un moment de surprise musical sera également proposé. Cette journée sera ouverte à toute personne intéressée sur inscription.

**Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité**

## **III- Rapport financier** par Catherine Marruedo – Vernay

6026 euros sur le compte courant

1196,28 euros sur le livret bleu

Questionnement sur l'instauration d'une adhésion en ligne, sur le site internet de l'ANMAM. La mise en place d'un règlement des cotisations par « AssoPay » via notre banque Crédit Mutuel sera à l'étude.

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité et quitus est donné à la trésorière.**

## **IV- Elections**

Danièle Clénot (coordination générale, secrétariat, site internet), Chloé Elasmir (facebook) Isabelle Mambour (facebook) Catherine Marruedo-Vernay (trésorerie, aide au secrétariat) Bastienne Peyrot (site internet) Laure Zehmann – Lavignolle se présentent pour composer le Collège.

**Elles sont élues pour l'exercice 2023/2024 à l'unanimité par l'assemblée présente et représentée.**

Se proposent comme membres actifs :

Dominique Alibert (offres d'emploi, accompagnement danse) ) Isabelle Checco, Melissa Dessaigne, Catherine Goubin (accompagnement danse) Joy Morin, Namiko Magari, Odile Ramillon – Levisage, Lauriane Righi, Claire Simonet-Forin,

Membre d'honneur :

Michel Tranchant

## **V- Tour de Table + Echanges**

**-Site internet :**

Idée de mettre les liens des différents sites référencés d'offres d'emploi dans l'onglet Offre d'emploi du site de l'ANMAM

Lettre du musicien : <https://lalettredumusicien.fr/lemploidumusicien>

Site de la fonction publique territoriale : <https://www.emploi-territorial.fr/accueil/>

Groupe Facebook « Besoin d'un pianiste » (nécessite d'avoir un compte Facebook pour y accéder)

Mettre aussi le texte officiel de la convention collective du spectacle vivant dans les Documents.

Lien du site officiel Legifrance pour une recherche dans la convention collective « Spectacle vivant (entreprise privée) » : <https://code.travail.gouv.fr/convention-collective/3090-spectacle-vivant-entreprises-du-secteur-prive>

#### **-Adhésions.**

Questionnement sur l'état financier de l'association. Pour l'instant, les adhésions sont notre seule ressource financière mais celles-ci, tout en étant plutôt stables, n'augmentent pas.

Est-ce que la manière d'adhérer à l'association (remise de chèque en main propre ou par la poste) est un frein à de nouvelles adhésions ? Il faudrait mettre en place l'adhésion dématérialisée.

Il semblerait que beaucoup de personnes soient très intéressées par l'idée d'une adhésion mais finalement n'adhèrent pas.

Pourquoi adhérer ?

Idée de rétablir l'accès de certaines pages du site aux adhérents à jour de leur cotisation Cela est un soutien pour tout le travail de récolte d'informations qui représente un gros travail notamment pour la tenue de la mise à jour des informations. Sinon à qui s'adresse tout ce travail, à tout le monde sans soutenir la vie de l'association ? Pour qu'une association puisse vivre, le soutien des adhérents est indispensable.

#### **- Discussion autour de l'EAC (Education Artistique et Culturelle):**

Questionnements sur les « nouvelles » missions des enseignants artistiques. Comment poser des limites dans les demandes de la hiérarchie ? Comment accepter sereinement les changements dans les politiques culturelles nationales et locales visant à introduire de plus en plus de médiation culturelle dans les missions des conservatoires ?

Peur que le métier d'enseignement artistique en conservatoire soit dénaturé. Peur de ne pas avoir les compétences pour répondre aux nouvelles demandes, aux nouvelles fiches de poste. Peur de la fracture entre les générations de professeurs car l'évolution vers l'EAC s'est faite très rapidement.

Exemple de Saint Etienne : la nouvelle professeure de danse contemporaine a été recrutée à condition de beaucoup d'EAC dans son emploi du temps. Problème d'organisation de planning, de charge de travail.

De plus en plus de municipalités demandent aux enseignants artistiques d'aller enseigner dans les écoles. Cependant, il y a peu de discussions et d'échanges avec les nouveaux collègues de l'Éducation Nationale.

Le problème de la délocalisation de l'enseignement musical pose aussi celui des inégalités entre les nouveaux terrains ciblés et les villes : certaines villes ont des listes d'attente pour de nouveaux élèves en conservatoire alors que d'autres conservatoires sont obligés d'aller « chercher » leurs nouveaux élèves.

Exemple de Saint Priest : l'EAC est déjà très présent et les postes d'enseignants artistiques sont déjà divisés entre enseignement spécialisé et animation scolaire.

Faut-il toujours se former à haut niveau pour répondre aux nouvelles missions ? Oui, pour continuer à proposer de la qualité aux nouveaux publics.

Exemple de Châlons : le nombre d'orchestre à l'école se développent de plus en plus dans la ville MAIS les professeurs désignés pour ces projets sont épuisés.

A contrario, l'équipe des Dumistes a été réduite et certaines écoles se retrouvent sans animations musicales.

Exemple de Villeurbanne : les orchestres à l'école sont gérés par des professeurs qui sont volontaires, cela fait partie de leur fiche de poste.

Après plusieurs années de recul concernant ces dispositifs, il apparaît que le travail en équipe entre dumistes et enseignants spécialisés dans l'enseignement instrumental est un plus.

Les établissements d'enseignement artistique apparaissent comme des acteurs majeurs dans la démocratisation de la musique dans les villes. Les communes demandent donc de plus en plus aux écoles de musique/conservatoires d'être des acteurs de la médiation culturelle.

La séance est levée à 17h30